

Session criminelle extraordinaire de Port-Gentil

# Ifouta Ogoula et Mboumba Mounquengui condamnés à dix ans de réclusion

SYM  
Port-Gentil / Gabon

**APRÈS** avoir défini le caractère dérangeant du vol, complicité de vol, association de malfaiteurs et vol aggravé orchestrés dans une parfaite organisation, en termes de cadre, de durée, d'idée, d'intention et de volonté, le procureur général a requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre de Brice Paternelle Ifouta Ogoula et Alain Mboumba Mounquengui, deux rescapés de la tristement célèbre bande à Fisher et Boyako, qui ébranla la sérénité et la paix sociale dans la capitale économique, il y a quelques années. Pour mémoire, l'année 2013 avait été marquée par une série de braquages et vols à main armée dans les domiciles privés, les entreprises et les grands magasins portgentillais. Des crimes commis par la redoutable bande à Germain Mboun-

gou, alias Fisher, et Guy Roger Mboumba, alias Boyako, tous deux tombés sous les balles de la Police judiciaire au cours d'un échange de tirs nourris, après des vols perpétrés au sein de plusieurs entreprises de la place. Du fait du décès de ces deux individus, l'action pénale à leur encontre s'éteint donc du coup. Leurs complices, Brice Paternelle Ifouta Ogoula et Alain Mboumba Mounquengui, quant à eux, ont comparu devant la Cour criminelle de Port-Gentil pour répondre des chefs d'accusation de vol aggravé, complicité de vol et association de malfaiteurs. A la barre, les deux accusés ont reconnu les faits, avouant qu'ils opéraient souvent au petit matin, entre une heure et deux heures, armés jusqu'aux dents. Le butin engrangé lors de ces forfaits est donné comme colossal. Des aveux qui ont ravivé bien de mauvais souvenirs des victimes présentes à l'audience.



Photo : Koumou

Le procureur général dans ses réquisitions.



Photo : Koumou

Les deux malfrats doivent beaucoup à leur conseil.

Au terme des débats contradictoires, le conseil des accusés, Me Chansel Guissiga, a plaidé pour que des circonstances atténuantes soient accordées à ses clients qui, a-t-il insisté, peuvent encore être utiles à la société. La Cour, en rendant son verdict, a reconnu Brice Paternelle Ifouta Ogoula et Alain Mboumba Mounquengui coupables des faits qui leur sont reprochés. En conséquence, elle les a condamnés à dix ans de réclusion criminelle chacun.



Photo : Koumou

Le public attentif aux débats.

## A Kango/Pressé de rallier Libreville avant la nuit

# Un bus de "Transporteur Voyage" tue un piéton à Nsile

SCOM  
Libreville/Gabon

**HYACINTHE** Boussougou-Iwangou, Gabonais de 54 ans, a mortellement été fauché par un bus de la société "Transporteur Voyage", le jeudi 27 juillet dernier, à Nsile, une bourgade du département du Komo-Kango, à environ 100 km de la capitale gabonaise. Mis aux arrêts par les éléments de la brigade routière de cette localité, le chauffeur du "bus-tueur" sera mis à la disposition du parquet de Libreville cette semaine, pour répondre probablement des faits d'homicide involontaire. Les premiers renseignements obtenus auprès de la direction des enquêtes regrettent un accident qui aurait pu être évité, si la réglementation interdisant la circulation des véhicules à usage commercial, la nuit, avait scrupuleusement été respectée ce jour-là. En effet, ce jeudi 27 juillet 2017, le conducteur du bus de la société de transport démarre pourtant très tôt de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. "Il aurait pu arriver à Libreville aux



Photo : Mikolo MIKOLLO, Mikolo MIKOLLO

Le drame s'est produit non loin de ce tronçon, dans les environs de Kango.

alentours de 16 heures", croit savoir une source militaire. Sauf que l'automobiliste décide de rouler en convoi avec d'autres transporteurs. Au point de marquer de longues pauses, afin d'attendre ces derniers lors des différentes escales. Toute chose qui a d'ailleurs le don de provoquer le courroux les clients. L'intéressé se rend compte qu'il est très en retard, lorsqu'il se trouve dans la région du Komo-Kango. Aussi, se met-il à rouler à tombeau ouvert, histoire de rattraper le temps perdu. Mais parvenu au village Nsile, vers 19 heures, il percute violemment Hyacinthe Boussougou-Iwangou, qui tente de traverser la route. Le piéton n'a aucune chance. Grièvement blessé, il rend l'âme

quelques secondes plus tard. Par la suite, le chauffeur, sous la pression des passagers, n'aura pas d'autre choix que de se constituer prisonnier auprès des pandores en faction à 5 km du lieu du drame. C'est pendant l'interrogatoire, que les Officiers de police judiciaire (OPJ) découvriront les motivations du chauffeur. "Le mis en cause qui est un habitué de la route, roulait en convoi avec ses collègues, peu expérimentés dans les longues lignes, pour que ces derniers ne rencontrent pas de difficultés dans les différents postes de contrôle. Surtout qu'ils n'avaient pas tous les documents afférents à la circulation des véhicules à usage commercial", affirme notre source militaire.

**MAIRIE DE LIBREVILLE**

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

Visa de conformité de la DGBFIP :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Nom du projet</b>             | <b>: CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SOCIOCULTUREL ET DE LOISIRS A L'HOTEL DE VILLE DE LIBREVILLE</b> |
| <b>Date de lancement</b>         | <b>: 12 avril 2017</b>   |
| <b>Date d'ouverture des plis</b> | <b>: 22 mai 2017</b>   |

**1. QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES ET SELECTION DES OFFRES**  
La qualification des soumissionnaires et la sélection des offres ont porté sur les critères d'ordre administratif, juridique, technique et financier stipulés aux données particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**2. ATTRIBUTAIRES**  
La décision de la Commission d'évaluation des offres, en sa séance du 23 mai 2017, conformément aux dispositions de l'article 64 du Code des marchés publics est la suivante :

| LOT UNIQUE   | ATTRIBUTAIRE | MONTANT FCFA TTC     |
|--|--------------|----------------------|
| Construction d'un Complexe socio culturel et de loisirs à l'Hôtel de Ville de Libreville | <b>GROA</b>  | <b>1.898.500.000</b> |

Le Directeur Général Adjoint  
du Budget et des Finances Publiques

Ghislain G. BINGANGOYE

Le Secrétaire Général  
de la Mairie de Libreville

Joseph MOUNGZIEGOU